

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, en vue de l'ouverture de la partie ouest du boulevard périphérique de Saint Genis Laval, d'un certain nombre de terrains représentant plus de la moitié de la superficie d'emprise du projet.

Ce dernier a, depuis lors, fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 15 juin 1995.

Les négociations poursuivies avec les propriétaires des autres immeubles touchés par cette opération de voirie viennent d'aboutir à un nouvel accord.

En effet, aux termes du compromis qu'il a signé, monsieur Lucien Combarmond a accepté de céder deux immeubles lui appartenant situés 15, rue de l'Egalité à Saint Genis Laval. Il s'agit, d'une part, d'une parcelle de terrain de 82 mètres carrés ainsi que de la maison d'un étage sur rez-de-chaussée qu'elle comporte, d'autre part, de deux garages dont le terrain d'assiette resterait propriété de l'indivision Combarmond qui fera l'objet d'une acquisition ultérieure.

Selon cet accord, l'acquisition aurait lieu au prix de 1 035 000 F admis par les services fiscaux et comprendrait une indemnité de réemploi de 135 000 F ;

B - Propose d'approuver ledit compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 15 juin 1995 ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant de l'acquisition sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 211 200 - fonction 64 - dossier 0027.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,